



Le « Plume = Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



MARS 2016

N° 78

ÉDITO

Pas de fermeture de classe à la rentrée de 2016. Une bonne nouvelle à relativiser car la question se reposera en 2017. Notre RPI était bien représenté à la manifestation du 11 février devant les locaux de la cité administrative de Melun : corps enseignant, parents d'élèves, élus. Au travers de ce problème « local », la vraie question est la défense du service public. Fermeture d'une classe, parfois d'une école, dans une commune rurale ou maintien d'une Zone d'Education Prioritaire en milieu urbain et péri-urbain, c'est la même exigence d'un service adapté à tous les citoyens.

Le dialogue avec l'Inspection Académique, comme trop souvent avec les différents corps administratifs, est « directif ». Peu de dialogue en amont de la prise de décision pour appréhender toutes les conséquences en tenant compte de la réalité du terrain. A sa décharge, si les collectivités

territoriales peuvent intervenir dans la prise en charge du périscolaire, elles sont dépourvues de moyens pour aider l'Inspection Académique. Les textes qui régissent les rapports entre les collectivités territoriales et l'enseignement sont obsolètes.

A l'heure où les restrictions de toutes sortes doivent être compensées par un ajustage précis aux besoins sur le terrain, il faut au niveau de l'État redéfinir les priorités, adapter les réglementations et obligations pour satisfaire au nécessaire, éliminer ou au moins restreindre le superflu, se soustraire au lobbying, redonner un pouvoir de décision et d'intervention à ceux qui sont sur le terrain. On est loin du compte et en ce moment la patience du citoyen est mise à rude épreuve !

Yves Lechevallier

Sommaire

Edito	Page 1	Vie des associations	Page 11
Conseil municipal du 12 janvier 2016	Page 2	Demain	Page 12
Conseil municipal du 17 février 2016	Page 5	Hier	Page 15
Le mot des commissions	Page 8	Infos utiles	Page 18
Vie du village	Page 9	Agenda	Page 20
Notre cadre de vie	Page 10		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, adjoints et Philippe Beaudoin, Gilles Cabardos, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, Joanny Poulain, David Viratel, Ludovic Jeannotin, Michel Coterot et Régine Rey, conseillers municipaux.

Absent : Richard Antoine donne pouvoir à Ludovic Jeannotin
Cédric Thibaut donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut

Secrétaire : David Viratel

APPROBATION

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2015 : Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

1/ Convention d'utilisation en commun d'une balayeuse de voirie entre les communes d'Ury et Villiers sous Grez

CONVENTION D'UTILISATION EN COMMUN D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE

Entre :

La commune de VILLIERS-SOUS-GREZ,

Représentée par Monsieur Yves Lechevallier, maire

Dont le siège est situé en mairie – 5 rue de Larchant - 77760 VILLIERS-SOUS-GREZ

Et :

La commune d'URY,

Représentée par Monsieur Daniel Catalan, maire

Dont le siège est situé en mairie - 1 rue de la Mairie - 77760 URY

Préambule :

Les communes de Villiers-sous-Grez et d'Ury ont acheté en commun une balayeuse de voirie Nilfisk Advance - modèle RS 1301 – n° de série : BG141400068 – Homologation LP69126, pour un montant de 62 232 € H.T.

La commune de Villiers-sous-Grez est la commune référente. A ce titre, elle a réglé l'intégralité de la facture d'acquisition de la balayeuse à l'entreprise Nilfisk.

La commune d'Ury a versé à la commune de Villiers-sous-Grez la moitié du montant de l'achat de cet équipement, soit 31 116 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet d'établir les

modalités d'utilisation en commun de la balayeuse de voirie sur les chaussées, les caniveaux, parkings et voies publiques.

Article 2 - Durée de la convention

La convention est conclue jusqu'à la fin du présent mandat des conseillers municipaux de Villiers-sous-Grez et d'Ury élus en mars 2014 ou pour la durée d'utilisation de la balayeuse si elle est antérieure à la fin du mandat municipal.

Article 3 – Fréquence d'utilisation de la balayeuse

Les communes de Villiers-sous-Grez et d'Ury disposeront à tour de rôle de la balayeuse selon une fréquence de deux semaines consécutives. Un décalage de calendrier sera organisé pour permettre à chaque commune d'utiliser la balayeuse en fonction des règles de stationnement alterné. Pour cela, un calendrier sera établi chaque année pour déterminer les périodes d'utilisation par chaque commune.

A titre exceptionnel, et en accord entre les deux communes, le demandeur pourra utiliser la balayeuse en dehors du calendrier dans des circonstances particulières à savoir : organisation d'une manifestation, urgences liées à des intempéries, autres...

Article 4 - Transfert de la balayeuse d'une commune à l'autre

A chaque début de période d'utilisation, à savoir le lundi (ou le mardi si le lundi est férié), la commune utilisatrice se chargera de récupérer la balayeuse auprès de l'autre commune et de la transférer au sein de ses services techniques.

En cas d'utilisation exceptionnelle, la commune demandeuse se chargera du transfert aller-retour de la balayeuse auprès de l'autre commune.

Article 5 – Conditions d'utilisation de la balayeuse

Chaque commune devra utiliser la balayeuse conformément aux prescriptions du constructeur et du fournisseur.

A l'issue de chaque période d'utilisation ou d'une utilisation à titre exceptionnelle, les communes de

Villiers-sous-Grez et d'Ury s'engagent à restituer la balayeuse nettoyée (intérieur et extérieur), vidée des résidus et effluents collectés durant la période d'utilisation, graissée sur les divers points de graissage et contrôlée au niveau du bon fonctionnement des éclairages et feux de route.

Chacune des deux communes s'engage à remplir le réservoir de carburant à la fin de chaque période d'utilisation et avant le transfert à l'autre commune.

Seuls deux agents dans chaque commune sont habilités à conduire la balayeuse. Aucun autre agent, en dehors de ceux habilités, ne pourra utiliser la balayeuse afin d'éviter tout usage inapproprié.

Les agents habilités à conduire la balayeuse devront utiliser tous les équipements à leur disposition, nécessaires à la sécurisation du chantier : utilisation du gyrophare de la balayeuse, port des équipements de protection individuelle, mise en place d'une signalisation en amont et en aval du chantier si nécessaire...

Un carnet d'entretien sera disposé de manière permanente dans la cabine de la balayeuse. Chaque agent habilité devra y indiquer le nombre d'heures affiché sur le compteur de la balayeuse avant chaque transfert à l'autre commune.

Les agents habilités des deux communes auront la charge des vérifications visuelles des éléments mécaniques et hydrauliques de la balayeuse : état des pneumatiques, état des courroies, jauge de l'huile moteur, vidanges, éléments hydrauliques, éclairage des feux, essuie-glaces, pièces d'usure...

Tout dysfonctionnement (panne, arrêt prolongé, demande d'intervention de Nilfisk...) devra être communiqué à l'autre commune.

Chaque commune achètera et utilisera ses propres accessoires (balai brosse...).

Article 6 – Stationnement de la balayeuse au sein des communes

Les communes de Villiers-sous-Grez et d'Ury s'engagent à stationner la balayeuse au sein des ateliers techniques. Au cours d'une longue période de non utilisation par les deux communes, la balayeuse sera stationnée dans les ateliers couverts et fermés de la commune d'Ury.

Article 7 – Assurances

La balayeuse sera assurée en commun par les deux communes. En cas de sinistre, la commune responsable se chargera de la déclaration auprès de l'assurance et du suivi du dossier administratif et financier. Elle informera l'autre commune.

La cotisation annuelle d'assurance sera prise en charge pour moitié par les deux communes.

Article 8 – Participation financière des communes aux frais d'entretien

Un contrat de maintenance « service plus » est souscrit auprès de la société Nilfisk. Le coût de ce contrat est réparti, par moitié, entre les deux communes.

En cas de prise en charge partielle (application d'une franchise) ou nulle d'un sinistre déclaré auprès de la compagnie d'assurance, la commune responsable assumera seule les frais de réparation.

Chaque commune prendra à sa charge les frais de carburant engagés avant chaque restitution à l'autre commune.

Les deux communes se réuniront en fin d'année pour établir un bilan d'utilisation du matériel. Les frais d'entretien, non compris dans le contrat de maintenance, seront répartis entre les deux communes, au prorata du nombre d'heures annuelles d'utilisation par chacune des communes. Le bilan établira les charges de chaque commune. Un titre de recettes correspondant aux charges dues par la commune d'Ury sera émis par la commune de Villiers-sous-Grez.

Article 9 – Vente ou destruction partielle ou totale de la balayeuse

En cas de vente du matériel d'un commun accord entre les deux communes ou de destruction totale ou partielle de la balayeuse, la commune référente s'engage à reverser la moitié de la somme perçue dans le cadre de cette vente ou de remboursement par l'assurance de la valeur contractuelle à la commune d'Ury.

Article 10 – Rupture anticipée

En cas de rupture anticipée à l'initiative de l'une ou l'autre des communes, aucun dédommagement ou indemnité ne sera versé à l'autre commune.

Gérard Moret fait remarquer que cette convention d'utilisation est assez bien faite mais que malheureusement elle est juridiquement dissociée et indépendante des conditions d'achat en commun, celles-ci n'étant ni rappelées, ni liées aux conditions d'utilisation décrites. La description des subventions sur investissement à partager entre les deux communes ont également été omises dans cette convention.

Monsieur le Maire précise que la question a été posée à la trésorerie de Fontainebleau dont nous dépendons maintenant et qu'il lui a été confirmé qu'il n'y avait pas lieu de lier la convention d'utilisation aux conditions d'achat des deux communes.

Le Conseil, ayant pris connaissance de la totalité du document, autorise Monsieur le Maire à signer la convention par 14 voix pour et 1 contre.

INFORMATIONS

1/ ODE

L'association Orientation Développement Emploi (ODE) a confirmé que sa facturation par jour de travaux est bien de 300 euros TTC, la TVA est non applicable sur les ACI (atelier et chantier d'insertion). Les estimations de temps de réalisations faites sur le chantier test en juillet ont par ailleurs été calculé au plus large et peuvent toujours être modifiées.

Gérard Moret a demandé des devis pour comparer les prix d'ODE avec ceux d'autres entreprises.

2/ Dates des prochains Conseils Municipaux

Les prochains Conseil Municipaux auront lieu les : 17 février, 17 Mars, 18 avril, 17 mai et 15 juin de l'année 2016.

TOUR DES COMMISSIONS ET VIE DU VILLAGE

1/ Sécurité routière

Le Maire fait part au Conseil des derniers travaux de la commission sécurité routière. La détermination du plan de circulation pour passer la vitesse limite dans le village à 30 km/h continue. La dernière étape a été le recensement de tous les panneaux de signalisation à l'échelle du village. Les objectifs sont, à termes, de limiter la vitesse à 30 km/h et la suppression des stops pour privilégier les priorités à droite.

La commission viendra présenter au Conseil les résultats de son travail, puis des propositions seront faites à l'Agence Routière Territoriale (ART) pour les mettre en œuvre.

Philippe Beaudoin fait le point sur le parking de la mairie. Ce parking, attenant à l'école maternelle, fait l'objet de restrictions particulières liées au plan Vigipirate. Un courrier a été envoyé à la sous-préfète de Seine et Marne pour obtenir des renseignements sur les dispositions à prendre. Dans sa réponse Madame la sous-préfète préconise de matérialiser des places de stationnement réservées à la mairie par des panneaux et un marquage au sol adéquat. Un devis pour les panneaux nécessaires a été demandé à la société Dicorep, il s'élève à 344 euros HT.

2/ CCAS

Véronique Girard informe le Conseil du bon déroulement du Noël des enfants ainsi que du repas des anciens. Cinquante-quatre personnes sur les soixante inscrit à ce dernier ont pu participer aux festivités. Les absents ont eu leur repas en barquette livré à domicile.

3/ Benoit

Emmanuel Houdant demande des nouvelles de Benoit Debu (agent technique). Le maire informe le Conseil que Benoit devrait reprendre le travail le 25 janvier à condition qu'il ne soulève pas de charge supérieur à 5kg et ne participe pas à d'activités nécessitant la position courbée. En arrêt depuis novembre, Benoit a deux disques de la colonne vertébrale écrasés. Il doit encore voir un médecin spécialiste de la colonne vertébrale.

Monsieur le maire évoque la mise à l'étude d'une possibilité de création d'un poste mutualisé entre plusieurs communes de garde champêtre/policier municipal à l'avenir.

Monsieur le maire en profite pour remercier la mairie de Larchant pour la mise à disposition de leur agent technique en renfort de Pascal Viratel pour les tâches nécessitant d'être à deux.

4/ Plume Tambour

Régine Rey informe le Conseil que le prochain Plume sortira au début du mois de mars.

5/ RPI

Anne-Marie Thibaut fait le point sur la porte de l'école maternelle. Celle-ci a été réparée, sa serrure va être huilée pour prévenir les blocages.

6/ Travaux

Gérard Moret fait part au Conseil d'un courriel du PNR concernant la subvention pour le changement des portes de la mairie. La commande des portes doit être passée pour que les plans soient validés par les Architectes des bâtiments de France (ABF). La subvention sera versée une fois les plans validés. L'esthétique de la nouvelle porte étant basée sur l'existante et réutilisant les anciennes grilles, cette validation ne devrait pas poser de problème. La porte donnant sur le secrétariat sera d'une esthétique semblable à celle de la Mairie, afin de créer une meilleure intégration architecturale.

7/ Mouvement de l'horloge du clocher de l'église

Philippe Beaudoin informe le Conseil du passage d'un chargé de mission du PNR qui a étudié le mouvement de l'horloge du clocher de l'église. Ce mouvement est très typique et le chargé de mission a évoqué le projet d'exposer certains mouvements des églises du parc ce qui nécessiterait de le descendre. Ce projet est accueilli positivement par le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2016

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Véronique Girard, Richard Antoine, adjoints, Philippe Beaudoin, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, David Viratel, Cédric Thibaut, Ludovic Jeannotin, et Régine Rey, conseillers municipaux.

Absent : Anne-Marie Thibaut (donne pouvoir à Cédric Thibaut), Michel Coterot, Gilles Cabardos, et Joanny Poulain.

Secrétaire : Richard Antoine

APPROBATION

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2016 : Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

1/ Convention avec l'association des amis de Mathurin (animaux errants)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les soucis rencontrés avec les animaux errants sur la commune et propose de signer une convention avec l'Association des amis de Mathurin de Larchant.

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE ET DE GESTION DE LA POPULATION DES CHATS DITS 'LIBRES' SUR LA COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ (77) JANVIER 2016

Entre, **La Commune de Villiers sous Grez (77760)**, représentée par son Maire, Yves LECHEVALLIER, d'une part,

Et
L'Association reconnue d'intérêt général '**Les Amis de Mathurin**', dont le siège social est situé à la Mairie de Larchant, représentée par sa Présidente, Mme W. HORVATH Aurélie
d'autre part,

Préambule :

La loi évolue humainement, intelligemment et efficacement

Depuis le 1er janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés, identifiés et relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.

*Arrêté du 3 avril 2014, paru au JO du 17 avril 2014 (textes intégraux de ces 2 lois en annexes)

Ce qui change ?

- A compter du 1er janvier 2015, les chats

« errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.

- Un Maire aura dorénavant à se justifier de son recours à la fourrière et de son refus de mettre en œuvre un programme de stérilisation des chats errants.
- A la mise en fourrière, il peut substituer l'action d'une association de protection animale reconnu d'intérêt général.

En conséquence, par cette Convention, la Commune de Villiers sous Grez vise à se conformer à la loi et à harmoniser la cohabitation entre ses administrés et les chats dits 'libres' dans la ville, de garantir la place et respecter les exigences réglementaires et sanitaires, ce dans l'optique d'une gestion durable et raisonnée de la population féline, présente sur la Commune de VILLIERS SOUS GREZ.

Article 1 : Engagements de l'association

L'association 'Les Amis de Mathurin' s'engage :

- à assurer la capture et le transport de l'animal jusqu'au vétérinaire partenaire.
- Sous certaines conditions, cela peut-être également effectué par la personne qui a sollicité la Mairie, un(e) administré ou encore un élu de la Commune. L'animal y sera alors stérilisé et identifié. L'animal peut également être testé FIV/FELV et vacciné **sur demande de la Commune**.
- A identifier l'animal au nom de l'association et à lui porter secours en cas d'accident, de maladie ou autre problème lié à ses conditions de vie de chat dit 'libre'.
- à relâcher l'animal sur son lieu de capture ou à le placer à l'adoption si ce dernier présente un comportement sociable et facilement adaptable à un foyer.
- à facturer à la Commune de VILLIERS SOUS GREZ uniquement les actes vétérinaires effectués sur les chats pris en charge par l'association (possibilité de présentation des factures vétérinaires sur demande). L'association n'étant pas un prestataire de services, le

reste relève du bénévolat.

Article 2 : Engagements de la Commune de VILLIERS SOUS GREZ

La Commune VILLIERS SOUS GREZ s'engage à :

- fournir toutes les informations nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet (contacts, nourrisseur(s) de chats dits 'libres', terrains...).
- Rappeler aux citoyens leurs obligations réglementaires vis-à-vis de leur animal (identification obligatoire depuis Janvier 2012, stérilisation fortement conseillée) et de les sensibiliser au bien-être animal.
- Ne pas contacter la SACPA (Fourrière) lors de la divagation d'un chat ou de tout autre animal sur son territoire mais bien faire appel à l'association 'Les Amis de Mathurin'.
- Les animaux libres sur la Commune ne peuvent être conduits en fourrière avant d'en informer les associations de protection animale, (article L211-27 du code rural et de la pêche maritime). L'association est dotée d'un lecteur de puce.
- Dans les cas de maltraitances animales, Le Maire en sa qualité d'officier de Police Judiciaire, devra faire intervenir rapidement la Police Municipale ou la Gendarmerie, pour faire constater la réalité de la maltraitance ou de la souffrance et faire procéder au retrait des animaux en danger ou en souffrance, pour les confier à l'association 'Les Amis de Mathurin'.

Article 3 : la vie des chats 'libres' relâchés sur site

Si l'animal est reconnu adoptable l'association 'Les Amis de Mathurin' le proposera à l'adoption.

Pour les chats dits 'libres', après la relâche sur site, la gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations seront placés sous la responsabilité de l'association, sous responsabilité de la Mairie. L'association peut désigner un responsable qui aura pour mission de suivre l'évolution des populations félines sur un certain secteur. Il aura notamment pour tâche de localiser tout nouvel animal ayant pu rejoindre le groupe.

Le nouvel arrivant sera alors pris en charge par l'association pour vérification d'identification et retour au propriétaire, ou encore, si non identifié, pour stérilisation et identification puis relâche sur le lieu de sa capture.

Article 4 : Assurances

L'association 'Les Amis de Mathurin' déclare être dûment assurée envers les tiers pour les opérations qu'elle est susceptible de pratiquer lors des campagnes de stérilisation des chats dits 'libres' et prend en charge

la responsabilité des dommages qui pourraient survenir au cours des actions de terrain.

Article 5 : Litiges

En cas de litige soulevé par l'exécution des clauses de la présente Convention, les parties conviennent de se concerter pour trouver un accord. Si aucun accord satisfaisant n'est trouvé, les deux parties peuvent résilier la présente Convention en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à l'autre pour l'informer de sa décision.

Article 6 : Durée

La présente Convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa signature. La dénonciation éventuelle de la Convention pourra se faire à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un délai de préavis de 2 mois. Si la Convention n'est pas dénoncée par recommandé deux mois avant son terme, elle est reconduite par tacite reconduction.

Fait à Villiers sous Grez, le
le Maire, Yves LECHEVALLIER

Pour l'association 'Les Amis de Mathurin', la Présidente :

Annexes

La présente Convention vise à assurer la gestion de la population féline sur la Commune de VILLIERS SOUS GREZ mais ne limite pas l'action de l'association des 'Amis de Mathurin' aux seuls chats. L'association s'engage à intervenir pour tout animal en détresse sur la Commune.

Les référents :

Référent élu : Jérôme CHAMPION

Référent communal : Benoit DEBU (habitant de Larchant)

Les membres du conseil approuvent la convention avec l'association des amis de Mathurins.

Vote : 8 pour ; 4 abstentions.

2/ Demande de subvention pour le périmètre de protection du point de captage de Villiers-sous-Grez

Pour souscrire à l'obligation d'établir un périmètre de protection du point de captage de Villiers-sous-Grez, nous devons, dans un premier temps, engager une étude de l'environnement. Cette étude ouvre droit à 80% de subvention répartie entre le département et l'agence

de l'eau. Pour accélérer le processus, le département a fourni une enveloppe estimative des dépenses à engager en considérant que la demande de devis aux bureaux d'études sera plafonnée à 24.900 euros H.T. donc en dessous de la somme nécessitant le lancement d'un appel d'offres. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'engager la procédure de demande de subvention pour cette première phase sur ces bases.

Vote : 11 pour ; 1 abstention.

INFORMATIONS

1/ Sécurité routière

Après plusieurs réunions de travail de la commission, Philippe Beaudoin avance les propositions suivantes :

Rue de Larchant : Reculer l'entrée du village en mettant une chicane de chaque côté à l'entrée du village.

Rue Gabriel Bachet : Mettre une chicane de chaque côté à l'entrée du village.

Pour ces deux rues, il a été retenu des chicanes au lieu des écluses car elles permettent de mieux réduire la vitesse.

Dans le vieux village : zone 30 avec priorité à droite dans toutes les rues. Il y aurait une interdiction des Poids-Lourds sauf desserte locale.

Exceptions :

rue de Nemours (de l'entrée de village en venant de Nemours jusqu'au 33 rue de Nemours).

Rue René Lefebvre : du rond-point jusqu'au 34 rue René Lefebvre.

Pour le lotissement, il s'agirait d'un passage de 50 km à 30 km.

Le coût du panneautage serait de l'ordre de 2 800 euros HT. S'y ajoutera la pose, puis la création des ouvrages destinés au ralentissement.

Concernant la boulangerie, il serait proposé d'instituer 3 places « arrêt minute ».

2/ Budget

M. Ludovic JEANNOTIN indique que le budget est presque finalisé et sera présenté lors du prochain conseil avec celui du RPI. Ce dernier représente pas moins de 30% du total de nos dépenses. En effet, il est précisé que la part communale sera de l'ordre d'environ 150 000 euros pour l'année 2016. Un des deux emprunts de la commune arrive à échéance. La taxe sur les logements vacants a rapporté à la commune la somme de 8 000 euros nets.

3/ Correspondant défense

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de nommer un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Le conseil municipal, acte la candidature de Monsieur Philippe BEAUDOIN comme correspondant défense.

4/ Défibrillateur

Notre défibrillateur va être révisé et ses batteries remplacées. Une formation premiers secours prenant en compte son utilisation sera proposée aux Villarons.

Une date sera retenue prochainement.

TOUR DES COMMISSIONS ET VIE DU VILLAGE

1/ Pose d'un miroir pour la ruelle Grand'cour

Afin de faciliter les entrées et sorties des riverains, un miroir sera installé.

2/ Etat des lieux du foyer

Les états des lieux seront effectués par le conseiller de permanence

3/ Bilan de la bibliothèque

Monsieur le Maire va demander le relevé des factures téléphoniques. A l'examen des comptes de ce poste, entre ce qui a été réglé par l'Amicale Villaronne avant transfert de la ligne sur le compte communal, et ce qui a été réglé par la Mairie, il faut vérifier que l'opérateur n'a pas facturé à l'un et à l'autre sur deux mois.

Le nombre d'adhérents a diminué de 10%.

4/ Broyage des tilleuls

Les copeaux sont entreposés au lieu-dit l'alambic à la sortie du village vers Larchant., les Villarons peuvent venir s'en procurer pour préserver leurs plantations.

5/ Concert Zébulon Blues brothers

Le concert du 13 février dernier a été une parfaite réussite, le public était au rendez-vous.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire, comme habituellement, donne la parole à Gérard Moret, qui déclare qu'il aura une

déclaration à faire à la fin du conseil, Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Richard Antoine. Après le tour de table, Monsieur le Maire clos le conseil car il n'a pas eu connaissance, avant ce conseil, du désir de Monsieur Moret de faire une déclaration, et il n'en connaît pas l'objet. Dans le cas contraire cette déclaration aurait été à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 17/03.

Le mot des Commissions

SÉCURITÉ ROUTIÈRE - PARKING ET PLAN VIGIPIRATE

La loi, à propos du plan Vigipirate renforcé, stipule : « Tout stationnement de véhicule est interdit aux abords des écoles ».

Comme beaucoup de communes nous sommes concernés par ces dispositions législatives, néanmoins, afin d'éviter la fermeture totale, de notre parking à côté de l'école, certes, mais également à côté de la mairie, nous avons demandé à Madame la sous-préfète, s'il y avait une possibilité de pouvoir utiliser ce lieu de stationnement en limitant son utilisation aux employés communaux.

La réponse de Madame la sous-préfète est :

« L'article L 2213-3 du code général des collectivités territoriales nous permet par un arrêté motivé, d'instituer des places de stationnement à titre permanent ou provisoire, pour les véhicules affectés à un service public. En conséquence, il me paraît opportun de les matérialiser par un panneau ».

Suite à cette réponse positive, sont prévus dans ce parking rue de Larchant : un marquage au sol et pose de panneau.

À noter : pour être conforme à la loi, ce parking sera réservé, exclusivement, au personnel de la commune et aux véhicules communaux.

Commission Sécurité Routière

RÉVISION DES DÉLÉGATIONS ET DES COMPÉTENCES.

Après deux ans de mandat, en fonction des retours de terrain, j'ai procédé à quelques modifications dans les délégations aux adjoints et aux conseillers. Voici donc à aujourd'hui, dans l'ordre du tableau, les compétences de chacun. Certaines qui demandent beaucoup de présence sur le terrain sont dédoublées.

Gérard MORET : Urbanisme sous réserve de mon aval avant toute intervention en cas de possible infraction au regard de l'application du droit des sols, Appel d'offres

Véronique GIRARD : Centre Communal d'Actions Social (CCAS)

Richard ANTOINE : Culture Animation / Jeunesse et Sport, Embellissement, Foyer, Suivi des travaux (bâtiments et voirie), Gestion des agents de voirie

Anne-Marie THIBAUT : Cimetière, Entretien bâtiments communaux, Gestion du personnel d'entretien

Ludovic JEANNOTIN : Finance, Eau – Assainissement / Défense incendie

Cédric THIBAUT : Commission travaux, Jeunesse et Sport

Philippe BEAUDOIN : Sécurité routière, Entretien voirie et bâtiments, Gestion des agents de voirie

Régine REY : Information (Plume Tambour et Site)

En plus de ces compétences les adjoints et les conseillers ont en charge des dossiers spécifiques, des missions annexes ; par exemple, Gérard MORET est en charge du dossier de rénovation du 27 rue Gabriel Bachet et Anne-Marie THIBAUT en tant que trésorière du RPI une interlocutrice privilégiée pour l'organisation scolaire.

Le Maire

Vie du village

RÉUNION PUBLIQUE

11 Mars à 20h30 au Foyer.

Deux thèmes abordés avant les questions diverses ;

- présentation de la communauté de commune du Pays de Nemours
- présentation du projet mené par la commission à la sécurité routière.

FORMATION « COMPOSTAGE »

Samedi 19 mars 2016 à partir de 10h

Le PNR propose une formation qui a pour objectif de transmettre les clés pour bien réussir son compost.

Au programme :

- L'intérêt du compostage,
- Fonctionnement du composteur,
- Que peut-on composter,
- Comment produire un compost de qualité,
- Comment utiliser le compost selon sa maturité

Cette formation est gratuite, dure en moyenne 2h-2h30, et est ouverte à tous (particuliers et professionnels)

Elle a lieu à la Maison du Parc, 20 boulevard du Maréchal Lyautey – 91490 Milly-la-Forêt

Tel : 01 64 98 73 93

Modalités d'inscription :

Par mail : m.lequere@parc-gatinais-francais.fr

Préciser pour chaque participant : NOM / PRÉNOM / MAIL / TÉLÉPHONE / COMMUNE / STATUT (particulier / professionnel et si le cas, quelle fonction)



BRF POUR VOS JARDINS

A la sortie du village, route de Larchant (aire de l'alambic), les employés communaux ont déposés un tas de BRF issus des tailles des tilleuls du village. Il est à la disposition des Villarons qui souhaitent en utiliser pour leur jardin.

Petit rappel : le BRF (Bois Raméal Fragmenté) = copeaux issus du broyage des rameaux des branches.

Les rameaux de bois vert (branches de petites sections inférieures à 7cm de diamètre) sont riches en nutriments, sucres, protéines, celluloses et lignines qui ont tous un rôle précis et spécifique dans la constitution et le maintien des sols fertiles.

Le BRF est une accélération du processus pédogénétique en œuvre dans les forêts. C'est une nourriture naturelle pour le sol qui permet de limiter le besoin en eau, les traitements phytosanitaires, ainsi que le travail du sol. Les végétaux cultivés avec du BRF sont d'excellente qualité, se conservent plus longtemps et présentent une immunité renforcée.



Notre cadre de vie

FAITES IDENTIFIER VOS ANIMAUX.

La commune de Villiers-sous-Grez va signer une convention avec les « Amis de Mathurin », une association Lyricantoise d'intérêt général, qui s'occupe de la prise en charge des animaux errants et de la gestion de la population féline.

Elle va avoir deux correspondants à Villiers-sous-Grez, un correspondant élu, Jérôme Champion, et un correspondant communal, Benoit Debu. N'hésitez pas à leur faire remonter

toutes les informations qui concernent ces domaines (concentration de chats, animal errant, abandonné etc...) ou à contacter directement l'association par téléphone (06.87.24.43.98) ou par mail : LAM77760@gmail.com .

Si vous êtes propriétaire de chat(s) de chien(s) ou autres, n'oubliez pas que vous avez l'obligation de « pucer » votre compagnon ce qui permettra de l'identifier s'il vous échappe ou divague. En effet, lorsque l'association saisit un animal, elle cherche d'abord à l'identifier avec un lecteur de puce. Si l'animal est référencé son maître sera prévenu. S'il n'est pas identifié, il sera porté chez un vétérinaire pour un examen général, et il sera stérilisé. Après

cette opération, en ce qui concerne les chats, ils sont remis en liberté sur les lieux de leur capture pour éviter que d'autres viennent occuper le territoire. Lorsque l'animal n'est pas identifiable, mais que l'association, par recoupement, retrouve son propriétaire, elle le prévient et lui rappelle ses obligations légales. Donc prenez vos précautions pour éviter de récupérer votre animal stérilisé.

Yves Lechevallier

SAMEDI 19 MARS NETTOYAGE DE PRINTEMPS

RENDEZ-VOUS au FOYER J.L. Garban à 15H

Pour le nettoyage des abords de notre village



(Sacs poubelles et gants sont fournis)

Vers 17 h les participants se retrouveront autour du pot de l'amitié offert par la municipalité



Vie des associations

L'AMAP À MATURITÉ

Un groupe de citoyens s'est réuni il y a un an de cela pour créer l'Amap « L'art du Champ ». Décidés à œuvrer pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, une association a vu le jour en partenariat avec Alice Fumagalli, maraîchère installée à Larchant.

Cette association loi 1901 propose un lien direct entre fermiers et consommateurs.

Cette première année s'est avérée très fructueuse, la variété et la qualité des légumes ont été très largement appréciées. Le prépaiement de la production et la participation au jardin de chacun ont contribué à l'existence de ces savoureux légumes (voir photos ci-contre).

Une des valeurs fondamentale de l'Amap est de sensibiliser les adhérents à l'Agriculture Paysanne. En restaurant, par exemple, un réel dialogue entre le producteur et le consommateur.

“L'Amap est bien plus qu'un “panier”, elle s'inscrit dans une dynamique de territoire et contribue à créer une économie de proximité, solidaire et équitable.” Extrait de la charte des AMAP



Voici un exemple de panier pour fin juillet :

1kg pommes de terre primeur

1kg carottes

1kg courgettes

1kg tomates

600g aubergines

1 concombre

500g haricots verts

400g échalotes

1 salade

1 botte de basilic

En vue de l'augmentation de la production d'Alice pour la saison mai 2016 - février 2017, des places sont disponibles. Nous vous invitons à venir nous rencontrer lors des distributions de légumes tous les jeudis de 18h45 à 20h au Foyer JL Garban à Villiers-sous-Grez.

Pour toutes informations/inscriptions, écrire à : lartduchamp@gmail.com ou tel : 01 64 24 26 71.

Les inscriptions pour la nouvelle saison sont ouvertes!



Demain

VILLIERS sous GREZ

Foyer Jean-Louis Garban

DIMANCHE 13 mars de 10 h à 18 h



FOIRE AUX LIVRES, VIEUX PAPIERS et
COLLECTIONS



Tables de 2 m à la disposition
des exposants. Tarif 10 €

ENTRÉE LIBRE

Sur place : buvette,
et petite restauration



Organisé par le Coq Chantant Renseignements : 06 07 54 47 22

Impression par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



Concours International
d'Endurance de Fontainebleau

1 & 2 AVRIL 2016

CEI* - CEI** - CEIJJ** - CEI***

Amateur Elite Grand Prix - Amateur Elite - Amateur 1 Grand Prix



FONTAINEBLEAU 2016

Sélectif Championnat d'Europe Jeunes Cavaliers

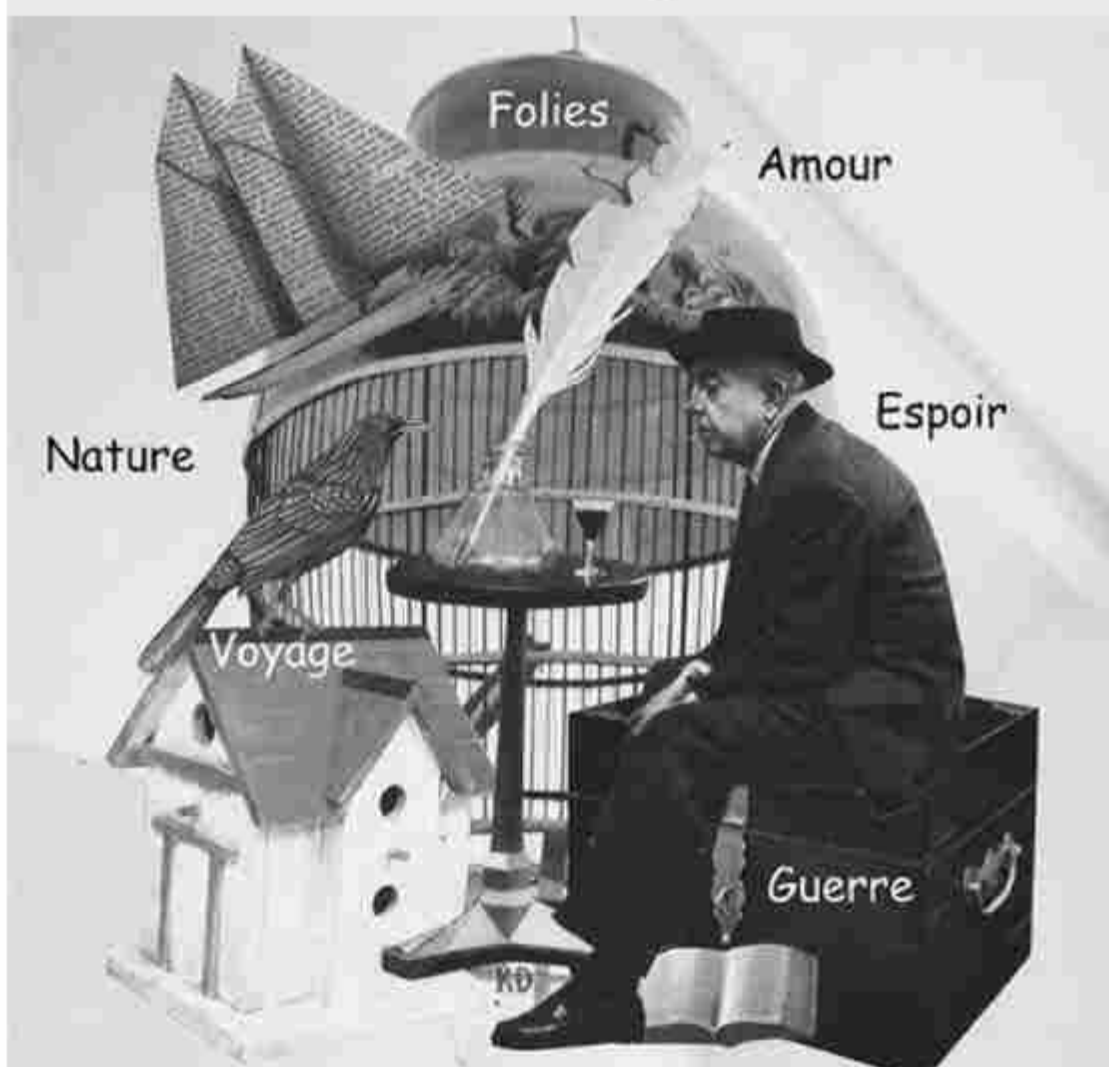







Printemps des Poètes 2016

Le Grand Vingtième (siècle)



Embarquons ensemble, petits et grands, poèmes dans les poches

Samedi 19 mars à 17h

Place Charles Rapine à Villiers-sous-Grez

Le parcours s'achèvera par un pot-éthique au foyer annexe
L'Amicale Villaronne et Paris-sous-Grez



le
PRINTEMPS
des
POÈTES

Thème national :

Le Grand Vingtième

À Villiers-sous-Grez,
l'événement poétique de cette année
- Le Grand Vingtième -
s'articulera autour de six thèmes
évoquant ce siècle :

Folies, Guerre, Amour, Nature, Voyage, Espoir.

À chacun sera dédié un lieu du village
dans lequel nous nous retrouverons,
petits et grands,
pour lire et entendre
les poètes du vingtième siècle
inspirés par le thème.

Le parcours s'achèvera par un pot-éthique
au foyer annexe.

Nous vous espérons nombreux,
tout en voix et en oreilles !

CONCERTS DE LA CHORALE « À Travers Chants »

Les Vendredis 08 et Samedi 09 Avril 2016, la chorale « À travers Chants » se produira en l'Église St Etienne de Villiers sous Grez.

Le programme se composera du Requiem en do mineur de Johannes Mickael Haydn et de diverses œuvres de Félix Mendelssohn : Wer Nur den lieben Gott pour chœur à 4 voix et quatuor à cordes, Laudate Pueri pour chœur de femmes et orgue et Adspice Domine pour chœur d'hommes et violoncelle.

La chorale sera dirigée par Bernard Leroy et accompagnée par un ensemble instrumental réuni pour cette occasion. La chorale « sévit » à Villiers depuis bientôt 30 ans et compte une soixantaine de chanteurs dont 23 fidèles Villarons qui pour la plupart ont participé à sa naissance !

Chaque programme nouveau demande entre 18 mois et 2 ans de travail et nous sommes heureux de présenter ces œuvres dans notre village

Nos fidèles solistes professionnels viendront nous épauler pendant ces deux soirées et charmer nos oreilles :

Judith Derouin, soprano,

Pauline Leroy, mezzo-soprano,

Asier Aristizabal, ténor

Igor Boin, baryton

Trois villarons font partie de l'ensemble instrumental :

Isabelle de Rambures Rettagliati,

François Puchar et moi-même.

Le prix des places est fixé à 15 euros plein tarif et 10 euros tarif réduit !

Réservations (recommandées) au 01 64 24 25 85.

Nous vous espérons nombreux !!

Laurence Leroy

SALON DU LIVRE

Samedi 9 avril 2016 de 14h à 18h et dimanche 10 avril 2016 de 10h à 18h.

L'Amicale villaronne est heureuse de vous annoncer que la 5^{ème} édition du salon du livre Jean-Paul Clément se tiendra au Foyer rural Jean-Louis Garban.

Un verre sera offert à cette occasion le samedi 9 avril à 16h30.

Les librairies « Michel » et « Nénuphar » de Fontainebleau y tiendront chacune un stand proposant les livres des auteurs qui nous feront le plaisir d'être présents à cette manifestation.

Cette fête du livre compte, cette année, de nombreux talents qui s'expriment dans les disciplines les plus diverses : roman, poésie, illustration, reportages, livres pour la jeunesse...

En 2007, Jean-Paul Clément, qui nous a quittés depuis, avait eu la formidable ambition de créer ce Salon du Livre à Villiers. Beaucoup étaient sceptiques quant à la faisabilité de ce projet dans notre petite commune mais ce fut un grand succès. Les quatre éditions suivantes ont confirmé ce succès. Nous relevons à nouveau le défi et nous espérons que cette cinquième édition du Salon du Livre Jean-Paul Clément saura encore réjouir de très nombreux visiteurs.

*Brigitte Delahaye-Audrain, Claire Gillardot, Françoise Hubert, Isa Mercure, Michèle Polak
(organisatrices du Salon)*



Foire aux plantes
dimanche 10 avril 2016
Larchant (77)

Réservation et Information
larchantanimation@hotmail.fr
06 82 32 71 88

GENE
BRE PICARDIE
au Jardin Gâtinais
LARCHANT ANIMATION

SCÈNES RURALES

Dimanche 10 avril à 17 h
La Chapelle la Reine – Villa Capella

Théâtre « Les Agricoles »

Catherine Zambon vit plusieurs mois chez des agriculteurs et en tire un spectacle drôle et lucide sur le monde rural d'aujourd'hui.

Catherine Zambon a gardé de son enfance campagnarde un grand respect pour le monde rural. Aussi, lorsque lui vient l'envie d'écrire autour de ces hommes et de ces femmes, elle choisit de vivre plusieurs mois à leurs côtés. Elle partagera leur quotidien et mettra la main à la pâte. Avec une bonne dose d'autodérision, on la suit dans ses

aventures souvent rocambolesques et parfois graves, au cœur des préoccupations touchant à notre alimentation, à la souffrance animale ou à la reconnaissance des éleveurs.

Au milieu des balles de foin, les comédiens évitent toute caricature et témoignent avec enthousiasme de cette belle découverte. Un spectacle magnifique, à la fois drôle et émouvant, qui interroge l'évolution du monde agricole d'aujourd'hui.

Plein tarif : 12 € Tarif abonnés (4 spectacles) : 6 €

Groupe sur réservation (10 personnes minimum) : 6 €

Tarif moins de 26 ans : 4 €

Site organisateur : <http://www.scenes-rurales77.com/spectacle77/les-agricoles/>

Tél organisateur : 01 64 83 03 41

"LOTO DE PRINTEMPS"

Vendredi 15 avril 2016 à 20 h

L'Amicale Villaronne organise son loto de printemps au foyer rural Jean-Louis Garban à VILLIERS-sous-GREZ. De nombreux lots à gagner.

Buvette, sandwichs et pâtisserie sur place.

Ouverture des portes à 19 h.

"VIDE-GRENIER"

Dimanche 1er mai 2016 de 6 h à 18 h

L'Amicale Villaronne organise son vide grenier à VILLIERS-sous-GREZ, route de Nemours (près du stade).

Buvette et restauration sur place.

Pas de réservation. Emplacement : 3,00 € le mètre linéaire.

FESTIVAL

« Les couleurs ont une histoire »

Projet culturel sur le thème de l'histoire des couleurs en partenariat avec six communes et des artistes de notre région

Ce festival se déroulera entre le 23 avril et 29 mai 2016. Il sera composé de six expositions selon le principe suivant : une exposition par commune, une couleur traitée par exposition.

Barbizon, Larchant, Le Vaudoué, Noisy/École, Milly la Forêt, Villiers sous Grez.

Dans chaque exposition et sur la couleur définie, des panneaux pédagogiques parleront de l'histoire de cette couleur, sa signification dans l'histoire des peuples et les coutumes qui lui sont reliées. Une partie sera consacrée à la découverte des pigments et des colorants qui la constituent.

Ces panneaux seront composés de textes et d'illustrations

s'appuyant sur le travail des anthropologues et ethnologues Anne Varichon et Michel Pastoureaux tous deux spécialistes de nombreux ouvrages.

Pour accompagner ces informations, un certain nombre d'artistes de toutes spécialités exposeront une ou plusieurs œuvres sur la couleur traitée. Peintures, sculptures bois, pierre, métal, photographies, travail du papier, du verre, de la terre, du cuir... créant ainsi une vraie richesse et montrant la diversité de notre patrimoine artistique local.

Autour des expositions une ou plusieurs animations sont prévues dans chaque lieu d'exposition. Un artiste réalisera sur place un après-midi, une performance ou animera un atelier avec la participation du public.

Quelques exemples : visite commentée « du tableau à la philosophie » autour du jaune, atelier d'origami, body painting, démonstration d'enluminure, stylisme et maquillage, initiation au graff...

Dans chaque commune, les enseignants ont été contactés afin qu'ils puissent instaurer, s'ils le souhaitent, un programme pédagogique (atelier d'écriture et

d'expression sur le thème de la couleur). Les réalisations des enfants seront visibles parallèlement à l'exposition.

CALENDRIER DES EXPOSITIONS

Barbizon : Noir/blanc - expo du 30 avril au 15 mai

Larchant : Jaune - expo 20/21 mai -28/29 mai

Le Vaudoué : Brun - expo du 14 mai au 22 mai

Noisy/Ecole : Vert - expo du 23 avril au 1er mai

Milly-la-Forêt : Rouge - expo du 23 avril au 29 mai

Villiers sous Grez : Bleu - expo du 23 avril au 1er mai

Un programme plus détaillé sera distribué dans les semaines à venir.



FÊTE DES JONQUILLES

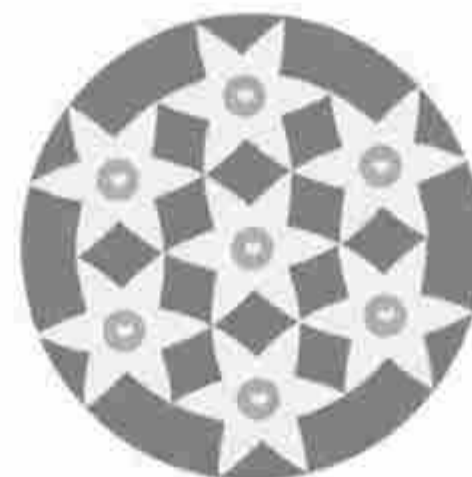
Symbole du printemps et fête culte de Recloses, la fête des jonquilles organisée par le syndicat d'initiative vous propose une journée d'animations, dimanche 20 mars, jour du printemps, à partir de midi sur la Place des Ormes de Recloses .

Au programme:

- 4 concerts
- Une exposition dans l' église
- Un défilé fleuri (et musical)
- Une ambiance de carnaval déguisé
- Des stands de restauration
- et plein de surprises...

Informations : Nicolas Camus 09 80 38 63 50
camunico@yahoo.fr

RECLOSES



Jonquilles 2016
DIMANCHE 20 MARS

Hier

MARDI GRAS

Beaucoup de monde et de jolis déguisements pour le mardi gras organisé par l'Amicale villaronne le 9 février. Les bénévoles et les parents qui ont confectionné crêpes, gaufres et gâteaux sont vivement remerciés car, comme d'habitude, le buffet a été très apprécié.

Rendez-vous l'an prochain pour cette fête traditionnelle.

Le bureau de l'Amicale villaronne.



SOIRÉE CABARET

La Commission Culture, Animation, Jeunesse et Sports a souhaité nous faire voyager sur la route des grands noms du Blues et du Rock.

Les Borsalinos et lunettes noires étaient de sorties le samedi 13 février 2016 au Foyer Jean-Louis Garban pour accueillir le Zébulon Duke Band.

Quelle ambiance ! Le Zébulon Duke Band nous a préparé

un cocktail explosif et un enchaînement de morceaux dans l'univers des Blues Brothers. Rapidement, certains spectateurs se sont levés pour danser alors que d'autres claquaient leurs doigts aux rythmes des cuivres.

D'excellents mets salés ou sucrés étaient proposés au public, venu très nombreux. N'oublions pas la buvette, la meilleure de la Région nous a-t-on révélé.

Cette soirée à thème a été une très belle réussite.



PROJECTION, CONFÉRENCE

Une trentaine de personnes s'était réunie samedi 23 janvier pour la projection du film d'animation « Les triplettes de Belleville » suivie d'une conférence sur le quartier parisien du même nom donnée par Dominique Détune qui connaît les lieux comme sa poche.

Cette nouvelle activité proposée par la médiathèque à l'initiative de la municipalité a été appréciée du public et sera, si possible, reconduite dans le courant de l'année. A noter que, dans le prolongement de cette soirée, le film est disponible au prêt à la médiathèque communale, allée Jean Tardieu et que l'Amicale villaronne organise une sortie à Belleville le dimanche 29 mai.

Le bureau de l'Amicale villaronne.



LES VŒUX DU MAIRE

Pas moins de quatre-vingt Villaronnes et Villarons se sont retrouvés, dimanche 24 janvier, au foyer rural Jean-Louis Garban pour la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire.

M. Yves Lechevallier a rappelé que 2015 avait été empreint d'une violence extrême tant pour les attentats de janvier que pour ceux de novembre et que Villiers et les Villarons en furent touchés de plein fouet avec la disparition tragique de notre ami Frédéric Boisseau.

Puis, reprenant les différents axes d'action de la municipalité, il rappelle que nous nous devons de faire face aux baisses de dotation de l'Etat et à son désengagement avec pour conséquences des budgets de plus en plus restreints. Pour faire face, toutefois, à des investissements lourds financièrement, s'est concrétisée, en 2015, l'association des communes de Villiers et d'Ury pour l'achat d'une balayeuse, solution originale dans ce contexte.

L'année 2015 est aussi l'année de la loi NOTRe avec, notamment, la redéfinition territoriale des Communautés de Communes. Celle des « Terres du Gâtinais » à laquelle nous appartenons actuellement disparaît, car elle rassemble moins de 20 000 habitants, seuil fixé par la loi. Le bassin de vie des Villarons étant logiquement Nemours, un dialogue démarré à temps avec la préfecture a permis d'envisager que dans le

projet de redécoupage du territoire, présenté le 15 octobre 2015, la commune de Villiers Sous Grez soit rattachée à la Communauté de Communes des « Pays de Nemours ». Les 15 autres communes des « Terres du Gâtinais » seraient rattachées à la Communauté de Communes du « Pays de Fontainebleau ». Le schéma définitif sera présenté le 31 mars 2016. M. Yves Lechevallier termine son discours en souhaitant une bonne année 2016 à tous.

Nos Conseillers Départementaux, M. Pierre Bacqué et Mme Béatrice Rucheton-Pietton ont exprimé leur plaisir d'être parmi nous, puis ont rappelé à leur tour les difficultés financières que rencontre le département avec un impact fort tant pour les contribuables Seine-et-Marnais que pour les collectivités territoriales telles que les communes. A noter qu'un nouveau service est en place au département pour conseiller et accompagner les Maires.

Mme Valérie Lacroute, Députée de notre circonscription et Présidente de la Communauté de Communes du « Pays de Nemours », a souhaité la bienvenue à Villiers dans la Communauté de Communes qu'elle préside. Pour elle, « l'arrivée de nouvelles communes est un moment de développement mutuel et de diversités qui reflètent notre richesse ». Elle a aussi évoqué son travail parlementaire autour de la question de la déchéance de nationalité.

Messieurs les commandants de Sapeurs-Pompiers et de Gendarmerie ayant été appelés en mission, ont été remerciés de leurs services et excusés de leur absence.

Après les différents discours, les nouveaux arrivants à Villiers Sous Grez, présents dans la salle, ont été présentés. Pour leur souhaiter la bienvenue et afin de mieux connaître notre village et ses racines, il leur a été remis le livre « Villiers Sous Grez » écrit par André Surget, qui nous a malheureusement quittés en août 2015, et Joël Poulain.

La cérémonie s'est clôturée par le partage de la galette des rois accompagnée de cidre et de clémentines dans un contexte d'excellente convivialité.

Véronique GIRARD



Infos utiles

BILAN THERMIQUE ET AUTRE : SOYEZ MÉFIANT !

Profitant de la période hivernale, vous êtes en ce moment démarchés par nombre d'entreprises qui vous proposent, parfois « gratuitement », un bilan ou un diagnostic énergétique. Leur but est de vous faire faire des travaux (isolation – conception du chauffage etc.). Elles se présentent à couvert d'une mission pour

un « organisme d'état » allant même jusqu'à donner un caractère obligatoire à leur démarche. Il n'en est rien. Soyez donc vigilants et si vous souhaitez faire établir un diagnostic énergétique, n'hésitez pas à mettre plusieurs offres en concurrence et à ne rien signer qui vous engagerait sur des travaux, la gratuité avancée du service servant d'appât.

La rédaction

À PROPOS DU NOUVEAU COMPTEUR D'ÉLECTRICITÉ LINKY.

Normalement, début 2017 ERDF remplacera vos compteurs électriques par des nouveaux compteurs communicants capables de télétransmettre à ERDF votre consommation pratiquement en temps réel, de gérer, si vous le souhaitez, vos appareils s'ils sont en liaison sur un réseau domotique et d'autres possibilités encore.

Pour ce faire, ces compteurs utilisent un courant porteur en ligne (CPL). En clair votre réseau électrique est utilisé comme réseau informatique. Toutes ces données sont rassemblées par un concentrateur qui communique ces informations par le réseau de téléphonie mobile GPRS Edge. Ce système interpelle sur plusieurs points.

Au niveau de la santé on est toujours dans le flou sur les conséquences de l'augmentation importante des rayonnements radioélectriques. Officiellement pas de conséquence, mais officiellement aussi, pas d'antenne près des écoles et recommandation sur l'utilisation des téléphones portables.

Toujours au niveau de la santé, le CPL utilise vos fils prévus pour travailler sur une fréquence proche de 50 hertz, à des fréquences considérablement plus importantes qui devraient nécessiter des fils blindés. Un champ magnétique est facilement détectable à 2,5 mètres d'un fil conducteur qui transmet un CPL.

Au niveau de la confidentialité des données on peut aussi légitimement s'interroger. Bien sûr les données sont cryptées et ERDF au niveau de ces appareils peut certifier qu'ils sont conçus en respect d'un cahier des charges rigoureux. Par contre on a déjà vu des fichiers revendus par les entreprises utilisatrices à d'autres sociétés qui sont gourmandes de renseignements pour déterminer des profils de consommateurs cibles. Un pirate informatique peut aussi s'introduire par ce biais dans le réseau et prendre le contrôle de la domotique, voir accéder à d'autres données

si un autre CPL est utilisé dans le même réseau pour véhiculer de l'intranet par exemple.

Par principe de précaution, votre conseil municipal a voté une délibération de défiance de ces systèmes au Conseil du 10/12/2015 et a décidé de demander aux opérateurs et donc à ERDF :

- Une attestation d'innocuité des émissions radios des compteurs.
- Une attestation d'innocuité des CPL sur des installations non conçues pour cet usage.
- Une copie de l'avenant du contrat d'assurance responsabilité civile prenant en compte les risques d'électro-sensibilité.

A ce jour nous n'avons pas eu de réponse pleinement satisfaisante. Par contre cette délibération fait pas mal de bruit et arrivent en mairie de nombreuses demandes de renseignements et d'interview.

Le Conseil va œuvrer pour que vous soyez décideurs et que vous ayez le libre arbitre d'accepter ou refuser l'installation du compteur et qu'en cas de refus, des dispositions soient prises pour ne pas être pollués par les installations voisines (CPL en particulier).

Il serait prétentieux de dire que nous allons réussir car nous sommes bien minuscules et dépourvus de moyen face à ces géants. Nous avons néanmoins quelques arguments à faire valoir et de plus en plus de communes sont dans la même interrogation que nous.

Ainsi, si par bonheur nous parvenions à nos fins, ce travail ne sera véritablement justifié que si vous allez vous-même vous renseigner sur les avantages et les inconvénients de ces compteurs et de linky en particulier. Vous verrez qu'il y a de l'argumentaire de part et d'autre et que chacun d'entre vous a le droit d'avoir sa propre opinion. Le conseil espère simplement parvenir à ce que le choix vous revienne.

Yves Lechevallier

Nos joies nos peines

Bienvenue à :

Kyle Bouquin Carvalho, né le 31 décembre 2015, de Loïc Bouquin et de Stéphanie Carvalho
 Lyanna Marmion, née le 5 janvier 2016, de Cédric Marmion et de Marie-Laure Defaye
 Julia Villette, née le 28 janvier 2016, de Thomas Villette et d'Amélie Boissières
 Félicia Tardy, née le 3 février 2016, de Pierre Tardy et Aurélie Vermeulen
 Félicitations aux parents

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de :

Monsieur Alain Legras, le 16 janvier 2016
 Madame Marguerite Esclangon née Berkaloff, le 19 janvier 2016
 Madame Ursule Fouquin née Campigotto, le 6 février 2016
 Monsieur Daniel Debard, le lundi 29 février 2016

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 13h 30 à 16h, le samedi matin de 10h à 12h.

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls
 tous les jeudis à partir de 16h00

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 9h à 12h à la mairie.

MARS

Samedi 05 : David Viratel
 Samedi 12: Richard Antoine
 Samedi 19: Philippe Beaudoin
 Samedi 26: Gilles Cabardos

MAI

Samedi 07: Gérard Moret

AVRIL

Samedi 02: Jérôme Champion
 Samedi 09: Michel Coterot
 Samedi 16: Véronique Girard
 Samedi 23: Emmanuel Houdant
 Samedi 30: Ludovic Jeannotin

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi, mardi, jeudi
 de 13h30 à 17h00
 samedi de 9h00 à 12h00
 Téléphone: 01 64 24 21 03
 villierssousgrez@wanadoo.fr

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (allée Jean Tardieu)

- mercredi de 15h à 17h
 - jeudi de 9 h à 10h et
 de 16h30 à 18h30
 - samedi de 17 h à 19 h
 vacances scolaires : mercredi
 de 10h à 12h
 bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

Agenda

Réunion du conseil
 municipal :
 17/03/2016
 18/04/2016

Collecte sélective
 d'emballages et
 papiers :
 16 /03 ; 30 /03 /2016
 13 /04 ; 27 /04 /2016

Parution du prochain
 plume-tambour :
 début mai 2016

Recréatif

Dimanche 13/03 - Foire aux livres (Le coq chantant)
Mercredi 19/03 - Printemps des poètes (Amicale villaronne)
Vendredi 8 et samedi 9/04 - Concert de la chorale (Amicale villaronne)
Samedi 9 et dimanche 10 /04 - Salon du livre (Amicale villaronne)
Vendredi 15/04 - Loto du printemps (Amicale villaronne)
Samedi 23/04 au dimanche 1/05 - Festival des couleurs (Municipalité)
Dimanche 1/05 - Vide grenier (Amicale villaronne)

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h10
 «Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, Sébastien Canac, David Viratel, Emmanuel Houdant, Nathalie Belzunce, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo

Mise en page : David Viratel, Dominique Ceraudo

Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

adresse : plumetambour@gmail.com